



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2022 - 2055

## ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par M.Jean-Claude FABRE, en date du 6 octobre 2022,

ARRÊTE

#### Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M.Jean-Claude FABRE, 378 rue Edouard-Forestié, 82000 Montauban, constitué d'une cruche en terre à anse pontée, une cruche en terre partiellement vernissée en vert, un pot en terre à deux anses, une verseuse des années 1970 en verre trempé, métal et plastique, trois ravers en faïence fine, un plat ovale en faïence fine, trois couteaux de table des années 1960 lame inox et manche synthétique, une partie de service à café début XXe en porcelaine à décor floral en chromolithographie., pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

#### Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Article L.3131-1 du CGCT:

Publié le 17 OCT. 2022

Fait à Montauban, le **17 OCT. 2022**

Le Président

Michel WEILL